

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

SECRET N° 82/230 /SGG du 9/03/82
portant relèvement du taux de cotisation
du régime d'assurance pension.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES ,

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 25/80 du 13/11/1980 portant amendement de l'arti-
cle 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 45/75 du 15/3/1975 instituant le Code du Travail
de la République Populaire du Congo ;

(/u l'ordonnance n° 10/75 du 4/5/1971 portant institution d'un
régime d'assurance-pension ;

(/u le Décret n° 79/154 du 4/4/1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26/01/1981 au Décret n° 80/644
du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le Décret n° 81/017 du 26/01/1981 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;

(/u l'avis de la Commission Nationale Consultative de travail
en sa séance du 8 Décembre 1981 ;

Sur proposition du Ministre du Travail et de la Prévoyance
Sociale ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1er.- Le taux de cotisation du régime assurance vieillesse invalidité, décès est porté à 6%, dont 3,60 à la charge de l'employeur et 2,40 à la charge du travailleur.

ARTICLE 2.- Toutes dispositions antérieures contraires au présent Décret sont abrogées.

ARTICLE 3.- Le présent Décret qui prendra effet à compter du 1er Janvier 1982 sera enregistré et publié selon la procédure d'urgence./-

Fait à Brazzaville, le 9 Mars 1982

PAR LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRE-
SIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES
MINISTRES,

Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre des Finances,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-